



Commission économique pour l'Europe

Conférence des statisticiens européens

**Groupe d'experts des recensements
de la population et des habitations****Vingt-quatrième réunion**

Genève, 21-23 septembre 2022

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Transitions dans les méthodes appliquées pour les recensements :
plans, expérience acquise et innovations****Le recensement au Canada : le passage à la collecte
électronique des données****Note de Statistique Canada****Résumé*

Le présent document expose l'historique du passage de Statistique Canada de la collecte de données sur papier à la collecte électronique de données, les éléments qui y ont contribué et les plans pour 2026 et au-delà. Les modalités du dernier recensement canadien réalisé en 2021 ont été modifiées avec succès afin que les répondants aient davantage recours à l'autoréponse par Internet qu'aux questionnaires papier. Au début de la conception du cycle de 2026, Statistique Canada a étudié des stratégies permettant de réduire davantage l'utilisation du papier en faveur de la collecte électronique des données, tant pour les autoréponses que pour les opérations de suivi des non-réponses, qui nécessitent beaucoup de ressources. Il est prévu de lancer des tests approfondis pour valider les changements proposés et pour procéder à une analyse fondée sur des données factuelles, étayée par des tests quantitatifs et qualitatifs.

* Établie par Lance Masuzumi, Sophie Lefebvre et Geoff Bowlby.

Note : Les appellations employées dans le présent document ne reflètent aucune prise de position du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies quant au statut juridique de pays, territoires, villes ou zones quelconques, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.



I. Introduction

1. L'objectif du programme de recensement canadien est de faire en sorte que tous les cinq ans, la totalité des logements soient recensés et que pour chaque logement occupé, un questionnaire de recensement soit rempli. Les méthodes de collecte ont évolué et continuent d'évoluer à la faveur de l'introduction de nouvelles technologies et techniques qui visent à fournir en temps opportun des produits de bonne qualité aux utilisateurs de données.
2. Comme pour tous les programmes statistiques, il arrive un moment où les méthodes traditionnelles de collecte des données de recensement sont remises en question par des changements sociaux qui influencent la manière dont le grand public interagit et perçoit ses relations avec l'administration publique. Dans le cas d'un programme de recensement, quelques indicateurs clés mettent en évidence ces changements : le besoin d'obtenir des résultats statistiques plus rapides, une pression constante pour gérer les coûts ainsi que l'évolution de la tolérance à l'égard de la charge supportée par les répondants et des intérêts des utilisateurs de données.
3. L'objectif du présent document est de donner un aperçu du passage de Statistique Canada à la collecte électronique de données, en mettant particulièrement l'accent sur les mesures prises pour éliminer la dépendance à l'égard des questionnaires papier au fur et à mesure que l'objectif d'une collecte des données à 100 % électronique se rapproche. À l'avenir, Statistique Canada tirera parti des investissements déjà réalisés dans la technologie et des possibilités de rendre le programme de recensement plus axé sur les utilisateurs tout en réduisant l'empreinte écologique.

II. Contexte

4. Le Canada effectue un recensement de sa population tous les cinq ans : la phase de collecte des données pour le cycle en cours s'est achevée à l'été 2021. Au cours du cycle de 2021, Statistique Canada a continué de développer les approches introduites dans les cycles précédents pour encourager l'autoréponse par Internet. Pour ce faire, elle a eu recours à une technique appelée au Canada « méthode des vagues ». Cette méthode s'appuie sur un calendrier prédéterminé et spécifique qui, grâce à divers produits et moyens de communication, vise à rappeler aux répondants de remplir leur questionnaire en ligne et à les encourager à le faire, tout en atténuant le risque d'une baisse du taux global de réponse au moyen d'autres options de réponse telles que la commande d'un questionnaire papier.
5. La méthode des vagues a été mise en place il y a un certain nombre de cycles et elle a été adaptée dans ceux qui ont suivi. Chaque cycle a permis de l'améliorer, les changements étant motivés par des facteurs institutionnels, environnementaux, socioculturels et économiques. Au fur et à mesure que la méthode a progressé et que la société et la technologie ont évolué, de moins en moins de questionnaires papier ont été utilisés, malgré l'augmentation de la population canadienne et la multiplication des opérations de recensement sur le terrain qui en a résulté.

A. Passage étape par étape à la collecte électronique des données

6. Le passage de la collecte de données sur papier à la collecte électronique de données dans les opérations de recensement au Canada sera examinée, en montrant la progression de la collecte multimodes de données¹ au cours des vingt dernières années. La collecte multimodes de données a été fondée sur le principe selon lequel elle devrait entraîner un accroissement mesurable de l'efficacité des activités de collecte tout en atténuant les éventuelles incidences ou en améliorant les taux de réponse et la qualité des données collectées.

¹ Méthodes de collecte multimodes de données : questionnaire papier auto-administré (PASI), questionnaire papier administré par un intervieweur (PAPI), auto-entretien assisté par ordinateur (CASI) et entretien individuel assisté par ordinateur (CAPI).

7. Pendant les cent ans qui ont suivi le premier recensement postérieur à la création de la Confédération canadienne, en 1871, le recensement a été effectué de façon très traditionnelle, à l'aide des agents recenseurs qui se rendaient chez les habitants et remplissaient un formulaire. Puis, l'autodénombrement a été introduit lors du recensement de 1971. Il a permis de réduire les erreurs dues à l'interprétation des agents recenseurs et d'obtenir des réponses plus précises aux questions sensibles. En outre, ce nouveau mode de réponse était un moyen durable et à long terme de réduire les coûts de collecte tandis que la population continuait d'augmenter.

1. Méthodes de diffusion

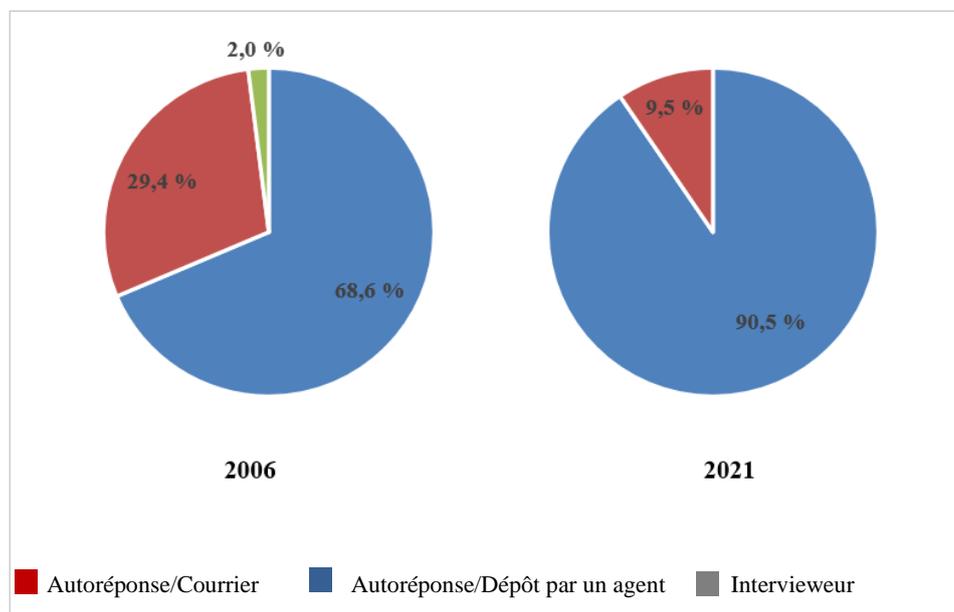
8. Lors du cycle de 1971, environ 98 %² des logements ont reçu un questionnaire papier. L'autodénombrement visait à répondre aux préoccupations croissantes concernant la confidentialité des informations personnelles (la question du « recenseur local ») et la sécurité physique des questionnaires remplis. Pour les 2 % de logements restants, principalement dans les réserves, dans les régions du Nord et dans les régions éloignées du Canada, c'est le mode de collecte par intervieweur qui a été utilisé.

9. La mise au point d'une base de recensement de bonne qualité, appelée registre des adresses, a permis au recensement de 2006 de procéder à un changement important de méthode : grâce à la « méthode d'envoi par la poste », les agents recenseurs n'ont plus besoin de répertorier les logements et de remettre les questionnaires.

10. L'opération d'envoi postal est soutenue par l'opérateur national de services postaux, Postes Canada. En 2006, celui-ci a distribué des questionnaires papier à 70 % des logements où les répondants ont procédé à un autodénombrement³. Il a suivi deux méthodes de diffusion : soit l'envoi par la poste, soit le dépôt du questionnaire par les agents recenseurs. La part des envois postaux a continué d'augmenter à chaque cycle de recensement à mesure que la qualité du registre des adresses s'est améliorée, réduisant ainsi la nécessité de répertorier les logements et de déposer les questionnaires.

Figure 1

Proportion des logements privés par mode de diffusion



² Voir Le recensement de 2001 en bref, p. 15 (https://www12.statcan.gc.ca/access_acces/archive.action-fra.cfm?english/census01/Products/Reference/2001handbook/pdf/92-379-XIE02001.pdf).

³ Consulter « Le recensement de 2006 – Collecte », section « La livraison des questionnaires » (<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/ref/about-apropos/coll-fra.cfm>).

11. En 2021, 90,5 % des logements ont reçu la lettre d'invitation au recensement par courrier. Ce taux a été atteint en exploitant davantage les adresses disponibles sur le registre des adresses dans certaines zones où, auparavant, les agents recenseurs avaient l'habitude d'établir une liste et de déposer les documents de recensement. Les agents recenseurs ont distribué des lettres d'invitation aux adresses disponibles sur le registre des adresses qui avaient été recensées comme « inadmissibles » par Postes Canada. Cette méthode devrait encore être optimisée en 2026.

12. Le recensement de 2026 comprendra également des améliorations supplémentaires de la base de recensement. Le registre des adresses sera remplacé par le registre statistique du bâtiment ; ce registre permanent intégrera de nouveaux fichiers de données administratives. L'une des principales améliorations qu'apporte ce registre est sa capacité à prendre en charge tous les logements du Canada, y compris ceux qui n'ont pas d'adresse civique. Cela est rendu possible grâce à de nouveaux types d'adresses tels que les coordonnées GPS, les numéros de bâtiment utilisés dans certaines collectivités de la région du Nord et les Dominion Land Surveys, méthode utilisée pour diviser la plupart des régions occidentales en sections d'un mille carré. Le registre statistique du bâtiment couvre également les bâtiments non résidentiels, ce qui est utile pour délimiter avec précision les logements collectifs par rapport aux logements privés. La couverture complète des bâtiments canadiens permettra de garantir la persistance des unités, de réduire les doublons et de fournir au service du recensement des informations sans ambiguïté sur la collecte.

2. Modes de réponse électronique

13. En 2005, l'autodénombrement par questionnaire papier était bien établi, mais le fait que plus de la moitié des logements avaient accès à Internet (environ 61 %⁴) a donné la possibilité aux ménages canadiens qui avaient une connexion Internet d'adopter un mode de réponse électronique.

14. Lors du recensement de 2006, chaque questionnaire papier livré (que ce soit par Postes Canada ou par un agent recenseur) comprenait le localisateur de ressources uniformes (URL) du site Web du recensement et un code d'accès sécurisé (CAS) unique. Environ 18,5 % des ménages ont utilisé ce mode de réponse, ce qui constitue une étape importante dans le passage de la collecte de données sur papier à la collecte électronique. Ce taux a dépassé les attentes de l'époque et a eu un effet important sur toutes les enquêtes auprès des ménages. Immédiatement après ce succès, Statistique Canada s'est, par exemple, efforcée d'introduire l'autoréponse par Internet dans l'enquête sur la population active. Les réponses en ligne ont contribué à améliorer la qualité de la collecte des données et à en accroître la rapidité par rapport aux réponses au questionnaire papier.

15. Un premier indicateur important de la qualité des données est l'exhaustivité des questionnaires. En 2006, le taux de rejet au contrôle par type de questionnaire⁵ était nettement plus élevé pour les questionnaires papier que pour les questionnaires Internet (tableau 1).

Tableau 1

Taux de rejet au contrôle, 2006 (%)

<i>Mode de réponse</i>	<i>Formulaire abrégé</i>	<i>Formulaire complet</i>
Internet	2,5	5,7
Papier	5,6	39,1

16. Les réponses électroniques simplifient également le traitement. Comme il n'est pas nécessaire d'expédier, de stocker, de numériser et de conserver le papier, les processus utilisant des réponses Internet/électroniques peuvent être plus rapides et plus efficaces, ce qui permet de produire les résultats du recensement dans des délais plus courts et à moindre coût.

⁴ Le Quotidien, mardi 15 août 2006. Enquête canadienne sur l'utilisation d'Internet (statcan.gc.ca).

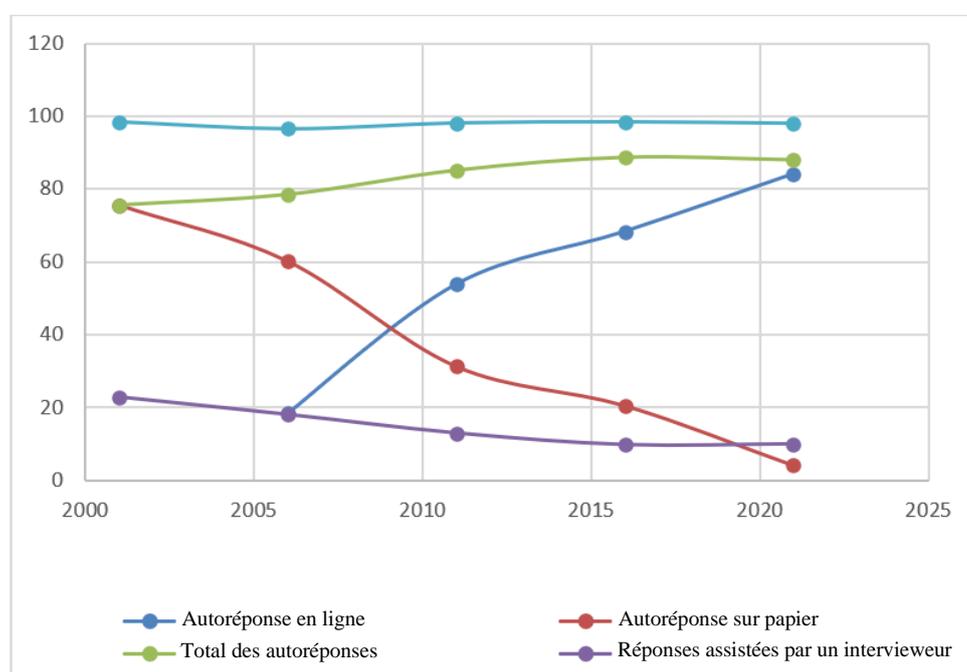
⁵ The Internet : A new collection method for the Census – ARCHIVÉ (statcan.gc.ca).

17. Forte du succès du mode de réponse par Internet et soucieuse de réduire le nombre de questionnaires papier utilisés, Statistique Canada n'a plus envoyé de questionnaire papier à 75 % des logements visés par la campagne initiale d'envoi lors du recensement de 2011 – au lieu de cela, des lettres d'invitation ont été adressées avec seulement un SAC pour répondre par Internet. Les résultats ont clairement démontré que l'envoi d'une lettre d'invitation entraînait un plus grand nombre de réponses par Internet (ou, à l'inverse, que l'envoi d'un questionnaire papier décourageait les réponses par Internet). Le taux de réponse par Internet était de 71,6 % pour les ménages ayant reçu une lettre d'invitation, contre 25,8 % pour ceux ayant reçu un questionnaire papier.

18. L'envoi de lettres d'invitation sans questionnaire a ensuite été étendu à tous les ménages dans les zones d'envoi (environ 82 % des logements privés) en 2016 et à tous les ménages canadiens en 2021. En conséquence, le taux d'autoréponse a augmenté au fil du temps pour atteindre 88,1 % en 2021.

Figure 2

Taux de réponse au recensement canadien, 2001-2021⁶



3. Mode de réponse papier

19. Comme expliqué dans la section précédente, la diffusion des questionnaires papier a été délibérément réduite au fil des ans pour encourager les répondants à utiliser le mode de réponse électronique, et chaque étape a été testée soigneusement avant d'être mise en œuvre afin d'en réduire les incidences sur le taux de réponse global. En 2016 (suite à l'expérience menée en direct en 2011), les questionnaires papier n'ont été diffusés qu'à l'occasion du second rappel adressé aux non-répondants ; ils pouvaient être commandés à tout moment à l'aide du système de questionnaire à la demande par les répondants des zones d'envoi. Cette option était proposée dans la lettre d'invitation. Le questionnaire papier a continué d'être utilisé dans les régions où les agents recenseurs avaient déposé les documents de recensement.

20. En 2021, la diffusion a encore été réduite, le questionnaire papier étant remplacé par une lettre d'invitation dans les zones où les documents de recensement avaient été déposés. Dans les zones d'envoi, le deuxième rappel a été remplacé par une lettre et l'option du questionnaire à la demande a été proposée à la fin de la lettre d'invitation, ce qui a donné lieu aux taux d'autoréponse illustrés dans la figure 2. À la fin des opérations sur le terrain menées

⁶ Sources : recensements de 2001, 2006, 2011, 2016 et 2021.

en 2021, le taux d'autoréponse au questionnaire papier n'était que de 4,1 %, bien en dessous des 20,5 % atteints en 2016.

21. Jusqu'à présent, les réponses assistées par un intervieweur (CATI/PAPI) ont essentiellement été faites sur un questionnaire papier (PAPI). En fait, les réponses reçues par les opérateurs de l'assistance téléphonique du recensement et du groupe d'appui à la collecte, qui se font à l'aide de questionnaires électroniques (CATI), ne représentent qu'une petite partie du taux de réponse assisté par un intervieweur. En 2021, 1,3 % du taux de réponse provenait de l'assistance téléphonique du recensement et du groupe d'appui à la collecte et 8,6 % du suivi des non-réponses sur le terrain, même si les visites de suivi au domicile incitent souvent les répondants à remplir leur questionnaire en ligne ou sur papier.

22. Le déclin des réponses assistées par un intervieweur a également contribué à diminuer le recours au mode de réponse papier. C'est moitié moins environ qu'il y a vingt ans ; le taux de réponse pour ce mode était inférieur à 10 % en 2016 et en 2021, alors qu'il était de 23 % environ en 2001.

23. Le taux de réponse papier, comprenant l'autoréponse et les réponses données aux agents recenseurs sur le pas de la porte pendant la visite de suivi, a considérablement diminué au fil des ans, pour ne représenter que 12,7 % du total des réponses en 2021. Le programme de recensement canadien est donc en passe d'éliminer complètement le papier, peut-être à temps pour le cycle de 2031. Pour ce faire, il est nécessaire d'encourager davantage l'autoréponse par Internet et de modifier de manière notable les opérations sur le terrain pendant la visite de suivi. Le remplacement du papier par des dispositifs électroniques pour tous les travaux assistés par des intervieweurs est la prochaine étape la plus importante et la plus immédiate pour que le programme continue à réduire son empreinte carbone et à mettre en place des activités résilientes aux changements climatiques.

III. 2026 et au-delà

24. Le cycle de recensement de 2021 s'est heurté à de nombreux obstacles auxquels on ne pouvait normalement s'attendre, en raison de la pandémie et de la nécessité qui en a résulté d'adapter les plans de collecte pour se conformer à de nombreuses nouvelles mesures de santé publique. Malgré ces difficultés extrêmes, l'occasion était unique de tester et de mettre en œuvre un certain nombre de changements opérationnels qui permettront d'accroître les capacités techniques et opérationnelles dans des délais beaucoup plus courts comme, par exemple, le passage de bureaux traditionnels en dur à un modèle de lieu de travail virtuel, la réduction des déplacements à l'intérieur du pays et l'embauche accrue d'agents recenseurs locaux, en particulier dans les régions du Nord et les régions éloignées du Canada. Ces innovations sont importantes car elles démontrent que le programme est désormais prêt à prendre une forme plus dynamique, plus fluide et plus réactive sur le plan technologique sans compromettre la qualité des données.

25. Les deux principaux domaines d'intérêt pour le cycle 2026 sont la réduction des questionnaires papier utilisés pour l'autoréponse et le recours à un appareil portatif pour la collecte électronique des questionnaires pendant les opérations de suivi des non-réponses. L'objectif est d'améliorer l'efficacité de la collecte et du traitement des données, de réduire la charge supportée par les répondants tout en renforçant la confiance du public dans Statistique Canada afin de protéger la vie privée des répondants et de préserver la confidentialité des données qui lui sont confiées. Il est important de souligner que la confiance du public est la pierre angulaire des travaux de recherche et d'analyse sur les éventuelles avancées technologiques ou opérationnelles du programme de recensement.

26. Au début de l'année 2022, des groupes de travail ont été formés pour étudier 1) la possibilité d'éliminer l'autoréponse papier et 2) le recours à des appareils portatifs. Voici un résumé des premiers résultats et des hypothèses de planification actuelles pour le recensement de 2026, en rapport avec ces sujets. En plus de ces groupes de travail, d'autres groupes de travail canadiens examinent des options qui auront un effet plus indirect sur l'utilisation du papier, comme les groupes de travail qui étudient la possibilité d'ajouter une option permettant d'accéder au questionnaire électronique sans CAS, et un autre groupe qui étudie comment mieux aider les répondants grâce à des méthodes automatisées (par exemple, une

boîte de discussion) de réponse aux questions que ceux-ci se posent en remplissant leur formulaire de recensement.

A. L'autoréponse papier peut-elle être éliminée d'ici 2026 ?

27. Compte tenu de la diminution importante de la réponse papier, qui représente 4,1 % de tous les logements en 2021 (-16,4 points de pourcentage par rapport à cinq ans plus tôt), il semble possible de se passer complètement du papier comme mode d'autoréponse au Canada. Par conséquent, l'une des premières questions qui a été examinée pour le cycle 2026 est la possibilité d'éliminer l'autoréponse papier en mettant fin au système de questionnaire à la demande. L'accès à Internet et d'autres facteurs contribueront à la moindre utilisation de ce système. Les premières estimations laissent penser qu'entre 2 % et 3 % des répondants de l'ensemble des logements préféreront disposer de questionnaires papier ou en auront besoin pour répondre eux-mêmes en 2026.

28. Compte tenu de ce volume initial prévu de demandes de questionnaires, le groupe de travail a examiné si des solutions de remplacement pouvaient être proposées aux répondants concernés. Dans tout scénario où le système de questionnaire à la demande serait abandonné, la principale solution pour les autorépondants concernés serait d'appeler l'assistance téléphonique du recensement pour obtenir de l'aide avant le début des opérations de suivi des non-réponses. Quel que soit le recensement, il est difficile pour l'assistance téléphonique du recensement de répondre aux demandes reçues en période de pointe, même grâce aux nouveaux services et aux nouvelles techniques d'aide aux répondants. Compte tenu de ce cela, si le système de questionnaire à la demande devait être supprimé, le service de suivi des non-réponses aurait également une plus lourde charge de travail, c'est-à-dire davantage d'entretiens individuels à gérer. L'assistance téléphonique et le service de suivi sont coûteux et utilisent beaucoup de ressources.

29. Au-delà des difficultés de l'assistance téléphonique du recensement et des activités de suivi des non-réponses à répondre à une augmentation de la demande, la proposition visant à se passer des questionnaires papier d'ici à 2026 se heurte à un obstacle plus important. Comme suite à la nouvelle loi adoptée en 2019, le Gouvernement canadien a confirmé que sa priorité était de réduire les obstacles à la participation de la population à la société. Le groupe de travail a conclu que la suppression des questionnaires papier d'autoréponse pour le cycle 2026 constituerait un obstacle important à la participation de certaines personnes, notamment celles qui sont moins instruites et plus âgées et qui vivent dans des régions éloignées de ce vaste pays qu'est le Canada.

30. Par conséquent, en 2026, l'autoréponse papier sera toujours disponible. Cependant, il reste une possibilité de réduire encore l'accès aux questionnaires papier en testant des options permettant de rendre moins visible le système de questionnaire à la demande. Par exemple, les tests pour 2026 comprendront probablement une évaluation de la mesure dans laquelle la suppression de la possibilité de recourir au système de questionnaire à la demande dans la lettre d'invitation initiale pourrait « inciter » les gens à répondre en ligne.

B. Le Canada devrait-il fournir des appareils aux agents recenseurs en 2026 ?

31. Le plus grand potentiel de réduction du papier en 2026 réside dans le recours à des appareils portatifs pour les questionnaires électroniques lors des opérations de suivi. Cette question a été étudiée dans les cycles précédents. Toutefois, il y a de nombreux obstacles à surmonter. Par exemple, le territoire du Canada est si vaste et la connectivité Internet si variable qu'il est difficile d'accéder aux questionnaires électroniques et de soumettre les questionnaires électroniques remplis par les agents recenseurs. En outre, les coûts financiers liés à l'achat d'appareils pour environ 30 000 agents et la mise au point nécessaire de systèmes informatiques permettant de les rendre compatibles avec les systèmes de collecte de données de recensement et les exigences de sécurité du réseau constituent également des obstacles importants. Toutefois, grâce aux investissements que les pouvoirs publics ont réalisés dans l'amélioration de la connectivité Internet et à la réduction des coûts

technologiques, un groupe de travail a récemment conclu que l'utilisation d'appareils portatifs par les agents canadiens est dorénavant envisageable pour le cycle de 2026.

32. La remise aux agents recenseurs d'appareils portatifs destinés à la collecte des données des questionnaires électroniques permettra d'améliorer la qualité des données et de traiter en temps voulu les données collectées, tout en rendant plus efficace la collecte des données provenant du suivi des non-réponses. Elle aidera à optimiser la planification et l'emploi des agents recenseurs chargés du suivi des non-réponses, en réduisant le ciblage inutile des logements pour lesquels des réponses ont été reçues grâce à l'autoréponse ou à l'assistance téléphonique du recensement ou au groupe d'appui à la collecte. De plus, pendant la collecte des données de suivi des non-réponses, l'enregistrement en temps réel des questionnaires électroniques remplis donnera des informations en temps réel qui sont plus représentatives du véritable état de la collecte, contrairement aux informations des questionnaires papier qui sont décalées dans le temps.

33. De même, la collecte des données des questionnaires électroniques au pas de la porte procurera les mêmes avantages que le mode d'autoréponse, à savoir un contrôle automatisé de la qualité des données collectées en permettant des vérifications intégrées et des branchements conditionnels. La collecte des données des questionnaires électroniques fournira également des paradata complémentaires sur le processus de collecte et le comportement du répondant qui remplit le questionnaire (par exemple, le temps nécessaire pour remplir chaque page, les corrections qui en résultent, etc.). Des améliorations pourront ainsi être apportées grâce à une meilleure analyse d'après-collecte.

34. Cette approche prioritaire offre la possibilité la plus importante d'utiliser des questionnaires papier dans le programme pendant le suivi des non-réponses. Lors des cycles précédents, le programme s'est appuyé sur un vaste réseau de fournisseurs et d'entrepôts pour produire, transporter, stocker et traiter les questionnaires papier. À la fin de la collecte, les besoins de déchiquetage seront également réduits. Il faut toutefois noter qu'il y aura un besoin continu de produits papier tels que les lettres d'invitation ou les cartes de rappel laissées par les agents recenseurs.

35. À la suite d'une analyse approfondie effectuée par un groupe de travail au début de 2022, il est actuellement prévu de fournir, à l'occasion du recensement de la population de 2026, un appareil à l'ensemble du personnel de terrain affecté au suivi des non-réponses. L'option « apportez votre propre appareil » (BYOD) a été examinée, mais rejetée en raison de la complexité de la tâche consistant à gérer et à soutenir un grand nombre d'utilisateurs qui auraient des appareils de types et de caractéristiques différents. En outre, cette option soulève un certain nombre de préoccupations et de difficultés en matière de vie privée, de confidentialité des données et de cybersécurité.

36. Il est également prévu que l'appareil fonctionne en mode hors ligne lorsqu'aucune connexion Internet n'est disponible. Pour des périodes relativement courtes, les questionnaires seraient sauvegardés en toute sécurité sur l'appareil, jusqu'à ce que la transmission du questionnaire soit possible. Cette mesure et la fourniture d'un appareil approuvé par les pouvoirs publics sont conformes à la pratique que suit Statistique Canada dans toutes les enquêtes auprès des ménages menées en dehors des recensements.

IV. Conclusion : prochaines étapes

37. L'approche prioritaire visant à déterminer la stratégie optimale pour réduire le taux d'autoréponse papier et se servir d'un appareil pendant le suivi des non-réponses sera testée de manière approfondie en mai 2024 (ainsi qu'un certain nombre d'autres hypothèses de planification pour 2026) avant d'être mise en œuvre dans le cadre de la collecte de 2026. Une stratégie de test a été élaborée pour la supervision et la gouvernance du processus.

38. La stratégie de test est conçue pour étayer les objectifs généraux, l'approche proposée, les outils et le calendrier des activités à mener. Elle permet de veiller à ce que les modifications proposées et prévues des concepts, des méthodes, des instruments de collecte (y compris le contenu, le format et le déroulement du questionnaire, les outils de collecte et

la technologie) et des processus opérationnels soient pris en compte de manière adéquate pour être intégrées dans le calendrier de la stratégie et les ressources allouées.

39. D'autres tests visant à inciter les répondants à renoncer à l'autoréponse papier comprendront des entretiens qualitatifs destinés à recueillir les observations des répondants sur les produits de communication proposés sans possibilité de remplir un questionnaire papier. Des études de panel sont également prévues, avec des panels spécifiques conçus pour mesurer les incidences de la non-disponibilité ou de la disponibilité réduite de questionnaires papier. Grâce à ces informations, nous voulons déterminer si la charge de travail supplémentaire (assistance téléphonique du recensement/groupe d'appui à la collecte, suivi des non-réponses) peut être gérée selon les plans et ressources prévus, et mieux comprendre les effets sur la qualité.

40. En mai 2024, le programme prévoit un test de comportement sur le terrain qui visera à évaluer l'utilisation des appareils portatifs dans la collecte des données de suivi des non-réponses. Le développement prévu de l'infrastructure du système informatique et les modifications apportées à la logistique et à l'infrastructure physique pour distribuer les appareils et apporter une aide dans ce domaine seront également testés. En outre, une formation à l'utilisation de l'appareil sera mise en place pour les agents recenseurs, sachant que tout le monde n'a pas le même degré d'aisance avec la technologie et que les besoins de formation et de soutien varieront en conséquence. Même si la connectivité Internet s'est améliorée au Canada, certaines zones géographiques connaissent encore des problèmes dans ce domaine. C'est pourquoi le programme s'appuiera sur un mode de collecte hors ligne qui permettra aux agents recenseurs de remplir un questionnaire électronique sans connexion Internet, puis de le transmettre de manière sécurisée lorsqu'ils seront connectés.

41. Les prochains cycles de recensement mettront à profit ces innovations et améliorations pour faire évoluer la collecte électronique de données en créant un nouveau canal de réponse qui utilise des données administratives à la place d'un questionnaire de recensement traditionnel pour les logements qui remplissent les conditions requises. Ce nouveau canal permettra de continuer à réduire l'empreinte environnementale du programme, d'utiliser de manière optimale les ensembles de données externes et internes, et de préserver la qualité des données et la confiance du public. Ce sujet est abordé plus en détail dans le document intitulé « The use of Administrative data for the 2026 Canada Census of Population ».